

Présents : René, Yann, Gilles, Jérôme R, Kumaran, Marie-Claire, Nathalie, Yannick, Séverine.

Bilan Accord GPEC :

Les points évoqués en commission GPEC ont été repris en séance. Voir CR envoyé le 10/10/2022.

Organisation sociale :

Olivier RUTHARDT interroge les OS sur leurs réflexions et demandes concernant le nombre de CSE. L'UNSA et la CGC sont pour 2 voir 1 CSE, la CGT sur 1 CSE. FO et la CFDT sont sur 3 CSE.

La direction indique que les deux prochaines réunions seront consacrées aux IRP et au vote électronique puis aux mandats syndicaux et au droit syndical. La CGC demande si l'accord de droit syndical sera un accord à part. OR répond négativement.

La CFDT demande si les résultats du vote électronique peuvent être donnés par site, rejointe par FO. OR indique que la loi ne le permet pas.

Avenant à l'avenant n° 1 à l'accord d'accompagnement des projets de transformation de l'Entreprise (issu du Projet Laffitte 2025) :

A la demande de la CFDT, la direction est venue avec un projet d'avenant intégrant des jours de TT supplémentaires pour les itinérants. En effet, l'accord signé ne reprenait pas cette possibilité.

La direction propose un forfait de 98j de TT au lieu de 70j. La CFDT est en phase avec la proposition et annonce qu'elle sera signataire de l'avenant.

Le texte définitif sera envoyé d'ici la fin de la semaine et soumis à la signature jusqu'au 20/10/22.

Pénurie de carburant :

Le service RH a précisé aux managers que les salariés pouvaient utiliser leurs jours de TTO en cas de pénurie de carburant. Ceux n'ayant plus de jours de TTO peuvent poser des jours de CP ou RTT.

Avenant de prorogation de l'accord Handicap :

L'ensemble des OS sont favorables à la prorogation de l'accord Handicap jusqu'au 30 juin 2023 avec une entrée en négociation courant du premier semestre 2023.

Restauration Laffitte :

Lors du dernier CSE Sud, les élus ont voté pour la délégation de gestion de la restauration à la direction. En conséquence, OR clôture cette négociation.

Claude de revoyure NAO :

OR pose le cadre que c'est une négo avec 2 sujets :

- Clause de revoyure NAO
- Accord de méthode concernant le contrat santé prévoyance

Il partage les expressions des OS (tracts) sur l'inflation. Il évoque plusieurs points avant d'entendre les OS et leurs revendications :

- La mesure de la branche 7% sur l'ancienneté a eu un impact sur le budget MH, la suite à venir par la branche concernant la même mesure.
- On négocie la clause de revoyure dans le cadre de la NAO 2022, pas d'anticipation sur 2023.
- Il informe que la prise d'effet est incertaine mais avec une volonté de le faire en novembre (PPV) si tel était la volonté des OS.
- Vous avez tous communiqué, je ferai de même en officialisant nos premières propositions.

Il passe au recueil des revendications :

UNSA : 3% d'AG et 2000 € de PPV, une majoration de l'indemnité télétravail et révision du plafond mensuel et une revalorisation des TR.

CFDT : 3% d'AG (On s'est aligné avec UNSA pour rester cohérent dans notre intersyndical), et on a cité les autres revendications 2000 € PPV, une majoration de l'indemnité télétravail et révision du plafond mensuel et une revalorisation des TR, prise en charge de la prime de transport à hauteur de 75%, prise en charge considérable sur les augmentations des cotisations santé -prév à venir (suite à la commission technique) et les 2 jours CCN, fin d'année pour Sopresa.

CGT : Explique l'inter syndical suite à la pétition depuis mai 2022 et débrayage ...sans précision sur le taux d'AG et la prime PPV et exprime qu'il souhaite tout d'abord traiter l'AG avant d'aller sur les autres points et laisse la parole aux autres OS de l'intersyndical pour compléter.

FO: S'exprime au nom de FO et demande une AG de 5% et pas fermé à la prime en même temps. Pas de revendication particulière sur la santé-prév

CFE-CGC : s'exprime au nom de la CFE-CGC demande 5%, ne s'oppose pas à la prime décorrélée à l'AG, la prime c'est un pansement ! Augmentation de la cotisation PERO, pas contre pour augmenter la valeur faciale des TR.

CGT: revient pour faire la proposition au nom de la CGT, 6% et sans exclure la prime PPV.

Pour information, les inscrits pour le débrayage du 12 octobre= 350 environ...!

OR prend une pause de 20 mins avant de nous faire ses premières propositions (voir la communication direction).

Par contre pas de proposition sur l'AG. Une déception de la part des OS mais pas de forte contestation et personne n'a quitté la salle !

OR n'est pas fermé pour augmenter la prime PPV.

Concernant la santé-prév, il va y avoir une nouvelle commission technique le 19 octobre avant le prochain rdv du 25 octobre, pour analyse des effets de la forte augmentation du PMSS et des répercutions sur les cotisations si modification de la structure des cotisations.

La direction a donné une fin de non-recevoir aux deux jours CCN de fin d'année pour Sopresa.
Sur la demande de prise en charge de la prime de transport à hauteur de 75%, OR va l'étudier.

Les négociateurs